



Contrat de travail intérimaire

Par **Mirene**, le **13/04/2019 à 20:18**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un contrat de travail avec une agence d'intérim pour 6 mois. L'entreprise utilisatrice a mis fin à mes services après 3 semaines (sans faute grave). A ce jour, je suis toujours sous le même contrat intérimaire, je suis rémunérée mais je ne travail pas parce que je n'ai plus de mission. Si l'agence d'intérim m'envoie travailler quelque part sous le même contrat, dois-je accepter ?rnrnEst-ce que je suis autorisée à signer un contrat de travail supplémentaire dans une autre entreprise et percevoir un salaire ?rnrnMerci pour votre retour.

Par **AlainD67**, le **15/04/2019 à 09:11**

Bonjour,rnrnSi vous avez un CDD à temps complet et que vous êtes payé tous les mois vous ne pouvez pas travailler ailleurs à temps complet.rnSi vous le faites vous risquez de perdre les deux contrats.rnCe qui est possible c'est de faire un temps partiel en plus du complet mais en respectant les limites fixées par le code du travail (10 h/j, 48 h semaines, etc.) et, bien sûr, il faut prévenir chaque employeur que vous en avez d'autres.